

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_020

Objet : Arrêté de circulation et stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SOBECA Scionzier en date du 07 février 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de suppression de branchements de gaz GRDF,
Rue du Collège.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sur la Rue du Collège sera en demi-chaussée par alternat manuel **du Lundi 19 Février 2024 au Vendredi 23 Février 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.

A Scionzier, le 07/02/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

